

Projet Alimentaire Territorial :

« Un territoire productif d'exception, au service d'une alimentation locale, durable et de qualité, accessible à tous »



Le Projet Alimentaire Territorial est une contribution majeure à l'organisation et au devenir d'un territoire d'exception. La stratégie alimentaire globale que ce PAT ambitionne de déployer, sera au service de la plus grande métropole française aux enjeux locaux, nationaux et euro-méditerranéens et de son territoire voisin, le Pays d'Arles.

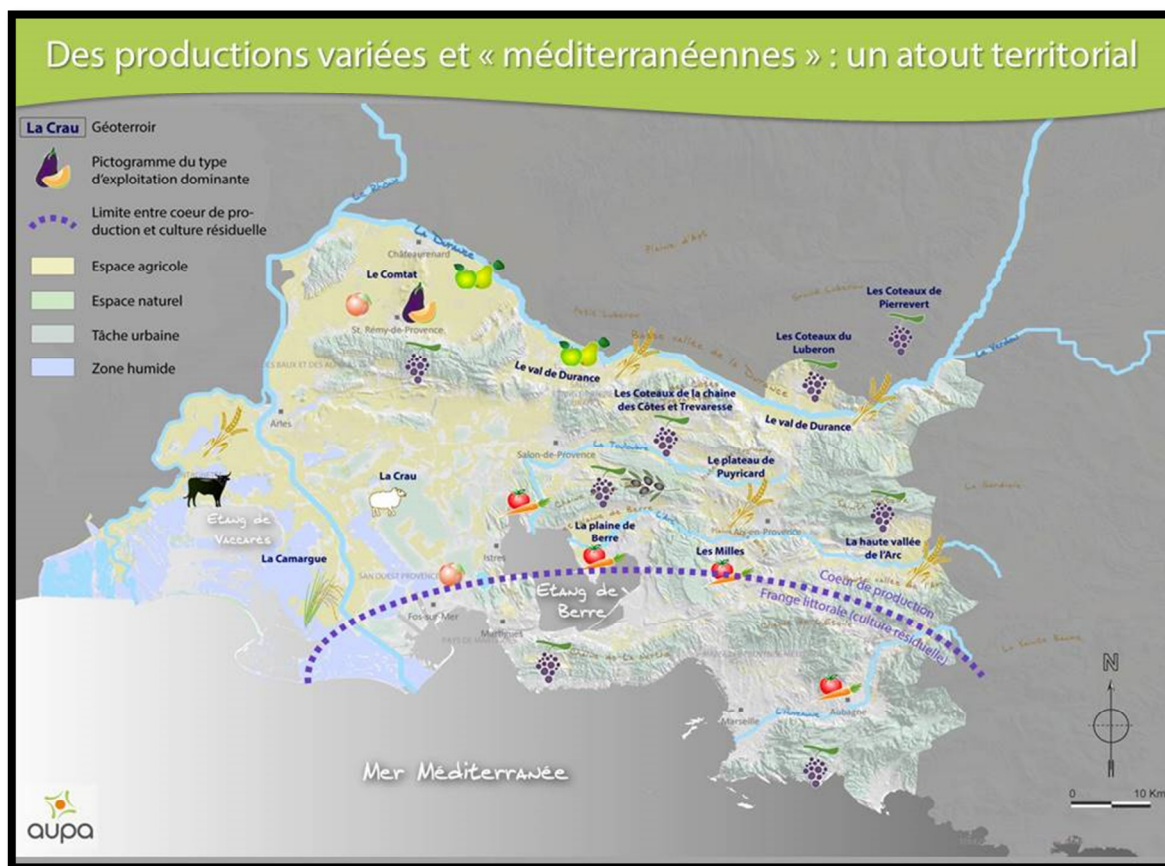
I – Les enjeux alimentaires d'un grand territoire provençal et méditerranéen, ouvert sur le monde

Le périmètre du PAT

La métropolisation de l'aire marseillaise déborde les limites du département des Bouches du Rhône au Nord et à l'Est, et s'adosse à l'Ouest au Pays d'Arles. Le département est structuré aujourd'hui par deux grands pôles territoriaux de production agricole et de consommation aux intérêts conjoints. Le Pays d'Arles compte 166 000 habitants et 89 000 hectares de terres agricoles et la Métropole regroupe 1 832 000 habitants et met en valeur 61 860 hectares d'espace agricole.

Aussi, « l'échelle du département des Bouches-du-Rhône constitue (-t-elle) une échelle pertinente pour déployer un tel projet. » Rapport au conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence, 17 octobre 2016. Plus précisément, le périmètre exact du PAT est le périmètre du Département + deux communes de la Métropole situées l'une dans le Var et l'autre dans le Vaucluse (cf. carte ci-dessous). Dans ce document, on appellera ce périmètre, « grand territoire » ou « grand territoire métropolitain » quand on souhaitera mettre en évidence le phénomène de la métropolisation.

L'identité du territoire est fortement liée à la diversité et à la richesse de son agriculture. Elle permet aux acheteurs et consommateurs d'avoir potentiellement accès à l'ensemble des produits qui constituent un menu complet : viande, légumes, fruits, céréales, riz, huile d'olive, fromages, miel, produits de la mer, vin... Aujourd'hui, la production locale est expédiée hors du territoire à plus de 90% pour les fruits, légumes, oléiculture et 50% pour les grandes cultures, tandis que le modèle actuel d'approvisionnement ne correspond plus exactement aux préoccupations de durabilité et aux nouvelles attentes des consommateurs.



Carte : périmètre et productions du grand territoire du PAT (source : AUPA)

Les enjeux agricoles et alimentaires

Le Projet Alimentaire Territorial répond à cinq enjeux qui entretiennent de fortes relations entre eux. Tous sont importants pour des raisons différentes.

Premier enjeu : l'économie et l'emploi

La filière alimentaire, autrement dit les activités marchandes allant de la production à la consommation et à son recyclage en passant par la transformation et la distribution, est une fonction économique majeure du grand territoire. Et son impact transversal est important sur d'autres pans de l'économie comme le tourisme, les services, l'artisanat et le commerce de proximité. Elle constitue un des piliers de l'attractivité du territoire.

L'agriculture met en valeur 150 710 ha de Surface Agricole Utilisée (SAU). Les 4 843 exploitations emploient 18 000 actifs agricoles permanents et saisonniers pour 454 millions d'euros de Produit Brut Standard. 531 établissements agro-alimentaires comptent 5 484 salariés, parfois regroupés en pôle alimentaire comme à Tarascon. 27 % du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires de la métropole est réalisé à l'export. Les 1 090 établissements de commerce de gros alimentaires comptabilisent quant à eux 6 571 salariés. Le maillage de plateformes alimentaires structure le grand territoire et ses relations avec l'extérieur : marché d'intérêt national de Chateaufort (premier MIN de producteurs en France), marché d'intérêt national des Arnaux, marché de demi-gros/circuits courts de Saint Etienne du Grès et des halles Terres de Provence, et bien évidemment le port de Marseille/Fos.

La particularité de l'agriculture du territoire est sa diversité. 1^{er} département en France pour la production de tomates, salades, courgettes, pêches-nectarines, poires, olives, riz, sa position de leader est en partie contestée. Confrontée à la concurrence mondiale, maraîchage et arboriculture redéfinissent actuellement leur repositionnement pour mieux répondre aux marchés de demain. La riziculture et la production oléicole se maintiennent difficilement, et engagent une diversification vers d'autres productions et produits dérivés (ex : amandiers, autres céréales). Enfin l'élevage est encore bien présent avec 163 000 brebis mères et un cheptel bovins de 18 000 têtes.

La conjoncture agricole est délicate. La diminution du nombre d'exploitations est progressive depuis 30 ans et la situation des exploitations de taille moyenne se dégrade. Dans le même temps, la population des chefs d'exploitation vieillit et le secteur pour se renouveler a de plus en plus besoin d'installation hors cadre familial. Sous pression de l'urbanisation, cette agriculture « *n'est que marginalement bénéficiaire des aides directes et des soutiens aux marchés du 1^{er} pilier de la PAC* »¹.

Le littoral produit également des ressources alimentaires via la pêche, l'aquaculture et la mytiliculture. La pêche est organisée en deux quartiers maritimes qui regroupent 450 marins sur 284 navires pour une production de 1 547 tonnes vendue en grande partie en vente directe dans l'enceinte des ports, ou sur les marchés locaux. Un parc conchylicole de 1 700 hectares est implanté sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. On y produit l'émblématique moule de Carteau. L'unique ferme aquacole est implantée à Marseille sur l'archipel du Frioul. C'est le premier élevage à avoir été certifié Bio en Méditerranée. Toutes ces activités peinent à trouver des repreneurs. Pour soutenir la pêche locale, en renforçant la biomasse et la biodiversité, la ville de Marseille a immergé des habitats écologique sous-marins (Récifs Prado) sur 200 hectares de fonds marins auparavant improductifs.

Malgré les difficultés présentes, ce grand territoire dispose de nombreux atouts auxquels les exploitants peuvent s'adosser pour bénéficier de l'engouement actuel pour les produits locaux. La richesse et la diversité du patrimoine agronomique, maritime, naturel, culturel, gastronomique provençal, les nombreux signes officiels de qualité, le développement de l'agriculture biologique (550 exploitations), les démarches innovantes déjà engagées par les acteurs et leurs collectifs (comme la relance de la filière amande, de la pomme de terre de Pertuis ou le contrat de baie), l'implication des collectivités et la présence d'un bassin de consommation de plus de 2 millions d'habitants renforcée en saison par une fréquentation annuelle de 9 millions de touristes, militent pour une stratégie centrée sur la proximité.

¹ In volet agricole du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – contribution du CD13.

Mettre en œuvre cette stratégie de la proximité est l'enjeu majeur du Projet Alimentaire Territorial pour l'agriculture comme pour les activités primaires du littoral. Il s'agit d'abord de retrouver de la valeur ajoutée et une meilleure rentabilité pour assurer le renouvellement des exploitations. L'ambition plus large est de conforter les bassins de production de qualité pour répondre aux enjeux alimentaires et agricoles de demain. Au-delà de l'agriculture et la pêche, c'est l'ensemble des industries agro-alimentaires, de l'artisanat, de la restauration et de la distribution qui est concernée par cette transition. On privilégiera les actions en faveur de l'approvisionnement en produit locaux de qualité de la restauration hors domicile, des centrales d'achat et des commerces de proximité.

Une telle stratégie économique de proximité est également une stratégie pour l'emploi : « *un projet économique n'a de sens que s'il répond aux problématiques de l'emploi* » indique Bernard Reynès, député maire de Chateaufort, Président du MIN de Chateaufort et Délégué au SCoT du Pays d'Arles. De nombreuses activités économiques directement ou indirectement rattachées à l'agriculture et à l'alimentaire sont pourvoyeuses de précieux emplois non délocalisables, qu'il s'agit de pérenniser dans un département au fort taux de chômage (12% en 2015). Les priorités en matière d'emploi sont l'installation de nouveaux agriculteurs, la formation des salariés, entrepreneurs et exploitants, le développement d'emplois plus qualifiés et plus durables particulièrement en Pays d'Arles, mais aussi l'insertion professionnelle des populations en difficulté ainsi que la promotion et la valorisation des métiers de l'agriculture. Il s'agira de soutenir l'emploi dans les activités connexes ; logistique, service, artisanat, commerce de proximité, tourisme, etc.

Deuxième enjeu : la nutrition santé et l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité

Dans ce grand territoire métropolitain portuaire ouvert sur la Méditerranée, l'Afrique, les Amériques et l'Asie, la population est depuis toujours diverse, issue du monde entier. « *C'est vrai pour les ingénieurs qui viennent du nord pour travailler à Aix ou Cadarache, mais aussi pour les populations qui viennent du Sud ou d'autres parties du monde. (...) Et les métropoles de l'avenir seront ouvertes, multiculturelles et accueillantes. Ne considérons plus ces populations comme un problème mais comme une chance.* » Christian Devillers, actes de la 4^{ème} Conférence métropolitaine, 2015.

Ce territoire mosaïque est fortement marqué par les inégalités sociales qui combinent pauvreté rurale et pauvreté urbaine. Ainsi, selon le tableau Santé Environnement 2016 de l'Agence Régionale de Santé PACA, les zones urbaines de désavantage social de la métropole coexistent avec la zone rurale désavantagée du Pays d'Arles. L'approche alimentaire est ici de première nécessité. Elle doit permettre à la population de se nourrir suffisamment et résoudre des problèmes de santé publique comme la sous-nutrition ou l'obésité. « *Opticourses* » - la recherche-action en nutrition dans les quartiers nord de Marseille - vise par exemple à augmenter la demande des participants en difficulté financière pour des aliments de bon rapport Qualité Nutritionnelle/Prix. Dans un autre ordre d'idée, le développement des jardins partagés participe à reconstruire l'estime de soi des personnes en difficulté. Et l'aide alimentaire répond aux urgences.

Dans le même temps, les attentes d'une population à plus fort capital économique, social et culturel, sont également très présentes comme en témoigne le nombreux public des Tablées rondes du Pays d'Aix ou les 40 000 visiteurs du 1^{er} Salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence ; « *Le besoin d'une nourriture de qualité s'exprime de plus en plus.* » Ville de Marseille, Food Smart Cities For Development (FSC4D) 2015 – 2016

Les enjeux en matière de nutrition santé et d'accessibilité sociale à une alimentation de qualité sont donc très importants mais là encore très divers. Le PAT devra dans une même stratégie, contribuer à assurer une justice et sécurité alimentaires tout en promouvant une alimentation « saine », plus « durable », davantage « identifiée » à un terroir avec une attention toute particulière pour la restauration collective. Les qualités des régimes nutritionnels méditerranéens seront mobilisées.

Troisième enjeu : un urbanisme, un aménagement et une action foncière dignes d'un territoire d'exception

L'avantage extraordinaire du grand territoire réside dans son « côté spectaculaire » : « *C'est la nature qui est dans la ville ou dans certains types de ville, avec de la nature en creux. (...) Cet avantage métropolitain est colossal avec une valeur touristique, une valeur au quotidien et une valeur résidentielle. (...) Cela pose la question de comment habiter dans des cadres de vie ou des cadres de vue particulièrement exceptionnels.* » David Mangin, architecte-urbaniste, équipe Seura.

Les sites d'exception classés Parc National (Calanques), Parcs naturels régionaux (Camargue, Alpilles, Luberon et Sainte-Baume) ou encore Grand Site (Sainte-Victoire) constituent le cadre quotidien de deux millions d'habitants et attirent 9 millions de touristes. 50% du territoire départemental sont classés en zone Natura 2000. Selon la mission interministérielle de préfiguration de la Métropole, la gestion des ressources naturelles est un facteur de modernité considérable. Pourtant l'étalement urbain met en péril la qualité des sites.

Déjà, la grande congestion de la circulation des hommes et des marchandises appelle des investissements très importants dans les prochaines années pour faire fonctionner correctement ce grand territoire aux centres multiples. Et la logistique alimentaire sera au cœur des projets. Ainsi le MIN de Chateaufort, équipement majeur du grand territoire, construit son positionnement comme Plateforme de redistribution régionale, en lien avec le MIN des Arnaux pour le 13, articulée et connectée avec l'ensemble des outils et infrastructures limitrophes et aux distributeurs (MIN d'Avignon et Cavaillon, plateformes logistiques comme Saint Martin de Crau, marchés de semi gros, détaillants...). Le MIN de Chateaufort est encouragé dans cette voie par la Région qui l'a positionné comme acteur de l'Opération d'Intérêt Régional (OIR) « "Naturalité" - faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la référence française en matière de produits naturels et de l'alimentation de qualité ». Autre grand équipement structurant, le MIN de Saumati-Séon qui réceptionne et met en marché l'essentiel de la pêche locale.

Mais, au-delà des risques de congestion, un autre risque existe, celui de la disparition de l'agriculture. Selon l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA), au rythme de la réduction des terres de ces dix dernières années, elle disparaîtrait en quatre générations voire peut-être même avant. « *La première chose très importante est d'arrêter définitivement l'étalement urbain* » David Mangin

S'intéresser à l'approvisionnement alimentaire local et mettre en place un Projet Alimentaire Territorial participera à « *conforter la place des espaces agricoles de proximité en tant que ressource foncière stratégique et irremplaçable facteur d'équilibre écologique et paysager.* » Nourrir le grand territoire métropolitain, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, 2015

Mais, bien au-delà, le Projet Alimentaire Territorial contribuera à « *redesigner* » le grand territoire en s'attachant à promouvoir des équipements structurants et à organiser une logistique alimentaire rationnelle et durable, pour mieux connecter les territoires, leurs producteurs, leurs distributeurs et leurs consommateurs.

Quatrième enjeu : l'environnement

« *L'empreinte environnementale de notre alimentation dépend de l'optimisation des méthodes de production, de la logistique, des emballages et des pertes et gaspillages. Mais elle se dessine en grande partie aussi à partir du contenu de notre assiette.* » Sarah Martin, Alimentation et Environnement, Ademe, Octobre 2016

Le rapprochement de la production agricole et de la consommation sur un territoire n'entraîne pas automatiquement une réduction des émissions de gaz à effet de serre, puisque le transport pèse moins dans le bilan carbone d'un produit que son mode de production. De plus, l'approvisionnement local, s'il n'est pas organisé sur le plan logistique, peut aboutir à un bilan carbone plus lourd.

Dans une métropole aussi congestionnée et imparfaitement desservie, l'enjeu environnemental du Projet Alimentaire Territorial est considérable. Plusieurs pistes se dessinent qui concernent la gestion agricole des ressources naturelles et des écosystèmes, la contribution de l'agriculture à la prévention des risques majeurs (incendie et inondation) et à une gestion durable de la ressource en eau (alimentation des nappes phréatiques)², l'évolution des modes et techniques de production, l'organisation de la logistique, l'éducation alimentaire, la réduction du gaspillage alimentaire et l'adaptation au réchauffement climatique. **Co-construire avec les acteurs les liens entre le PAT, les Plans Climat dont le PCAEM (plan climat-air-énergie métropolitain) et l'Agenda Mobilité est un des principaux défis de l'élaboration du PAT.**

Cinquième enjeu : l'identité, le patrimoine alimentaire, culturel et touristique :

Le cinquième enjeu qui n'est pas le moindre, participe à donner tout son sens au projet dans un grand territoire où la population manifeste un fort attachement à la culture agricole locale, comme le prouve l'engouement pour les nombreuses fêtes et manifestations agricoles locales. En effet, développer l'approvisionnement local

² Cf. 300 000 habitants alimentés en eau potable par la nappe phréatique de la Crau rechargée à 70% par l'irrigation du foin de Crau

est avant tout un projet collectif (rencontres d'acteurs locaux) qui contribue à une identité et à une culture du territoire, et permet de valoriser les terroirs. L'enjeu culturel est encore plus stratégique quand on souhaite privilégier les atouts des régimes alimentaires méditerranéens auprès d'une population si diverse.

C'est aussi une reconnaissance de l'ancrage culturel des agriculteurs, des pêcheurs et des artisans grâce à la valorisation d'un savoir-faire provençal : légumes ratatouille, pomme de Durance, taureau de Camargue, vins Côtes-de-Provence, mérinos d'Arles, foin de Crau, chèvre du Rove, riz de Camargue, olives de la vallée des Baux, moules de Carteau, safran de Puyricard, amande, calissons d'Aix, fruits confits, tapenade ...

Et c'est une condition d'une meilleure attractivité, touristique et globale, du grand territoire. La promotion de la gastronomie locale, des produits provençaux et la mise en valeur des paysages nourriciers sont indispensables à la réussite de la stratégie du PAT ... et au grand territoire.

II - L'alimentation au cœur de la fabrique métropolitaine, une préoccupation déjà mise à l'agenda

La question de l'alimentation **fait système** dans l'urbain, dans le périurbain et dans le rural. « Cette question se prête donc tout à fait à une approche territoriale porteuse d'optimisation, de mise en synergie et forcément d'économies à rechercher au sein de la filière alimentaire elle-même et dans les modalités d'exercice d'autres fonctions urbaines (et rurales) avec lesquelles l'alimentation interagit (santé et nutrition, éducation et pédagogie, préservation des ressources, traitement des déchets, emploi et formation, ancrage territorial,...) » Ville de Marseille, Food Smart Cities For Development (FSC4D) 2015 – 2016

Ainsi l'alimentation est-elle au cœur de la fabrique du grand territoire métropolitain. Elle est un vecteur puissant de la double ambition d'être une métropole de la proximité et une métropole monde. Elle est structurante à trois échelles : l'échelle micro qui est celle du quartier, du hameau ou de la commune, l'échelle métró qui est celle des territoires, de l'aire métropolitaine et de l'interterritorialité avec le pays d'Arles, et enfin, l'échelle macro qui est celle de la région, de la Méditerranée et de l'Europe.

La stratégie alimentaire mettra en valeur la mosaïque territoriale et ses terroirs multiples. Elle participera à réduire les inégalités et fractures territoriales.

Des « futurs engagés » et des parties prenantes déjà impliquées

Pour reprendre l'expression de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, les acteurs agricoles et les collectivités des six territoires de la métropole et du pays d'Arles qui regroupe trois intercommunalités, ont engagé le futur agricole depuis les années 90 pour les pionniers.

Les héritages et les perspectives de politiques agricoles pionnières

En Pays d'Aubagne, la collectivité initie le mouvement avec la première Charte agricole signée en 1992 et réécrite en 2011 pour devenir la Charte pour une agriculture durable en Pays d'Aubagne. La première charte a privilégié l'animation et l'intervention foncière, le réseau d'irrigation, le conseil technique collectif et personnalisé, avec la création d'un Centre d'Etudes Techniques Agricoles, et les démarches collectives de valorisation des produits agricoles locaux avec la marque « Jardins du Pays d'Aubagne ». La Charte de 2011 choisit 5 axes : la sanctuarisation³ et valorisation des terres agricoles, une agriculture rémunératrice et durable de proximité, le renforcement de la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels, la qualité de vie pour les agriculteurs et leurs voisins, la coopération des parties prenantes.

En Pays d'Aix, l'intercommunalité se préoccupe d'agriculture dès 1999 en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la Safer. La Charte agricole est signée en 2005 et complétée en 2010. Elle privilégie deux axes stratégiques : le renforcement de la performance économique des exploitations et le respect des grands équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles. Elle met l'accent sur le foncier agricole, l'installation en agriculture, l'évolution des pratiques, la valorisation des produits locaux et des filières de qualité, et la promotion des services rendus par l'agriculture. La participation en 2009 au projet européen Interreg IIIB Med « RURURBAL » se traduira par l'intégration d'un volet alimentaire au sein de la Charte et la création des Halles de Terres de Provence.

³ Dans le SCOT, identification à la parcelle des espaces agricoles

En agglomération marseillaise, l'ex Communauté urbaine engagea en 2013, l'élaboration du Schéma Directeur de l'Agriculture Communautaire approuvé en 2015. Le SDAC retient cinq axes : la protection des espaces agricoles, la politique foncière, la durabilité de l'agriculture, l'agriculture de proximité et la communication sur les rôles de l'agriculture. Plusieurs actions sont d'ores et déjà mise en œuvre à travers un partenariat avec la SAFER, en privilégiant une animation et une intervention foncière sur le territoire. Ces actions sont légitimées par l'une des prescriptions les plus emblématiques du SCoT approuvé de Marseille Provence, qui repose sur la préservation de l'espace agricole existant, pour le très long terme. Elle marque la fin d'un modèle d'urbanisation, celui de l'étalement urbain.

Plus récent, en 2015, le Plan d'actions agricoles du Pays Salonais est centré sur le foncier agricole, la dynamisation de la plaine de Berre, l'installation en agriculture, les pratiques agri-environnementales, la valorisation des produits locaux en restauration collective, les marchés de plein vent et ... le 1^{er} Salon des Agricultures de Provence qui a rassemblé au Domaine du Merle à Salon-de-Provence, 40 000 visiteurs en juin 2016 en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture 13.

Le territoire du Pays d'Arles est le plus grand bassin de production agricole du département. Le Syndicat Mixte, et les 3 intercommunalités soutiennent le secteur agro-alimentaire et l'agriculture durable en partenariat avec la Chambre d'agriculture, et les Parcs Naturels Régionaux, qui couvrent 70% du pays. Un dispositif Leader, piloté par l'ensemble de ces acteurs, prévoit un important soutien aux projets agricoles. La signature prochaine d'une Charte Agricole du Pays d'Arles privilégie 3 axes : la diversification des débouchés commerciaux pour toutes les agricultures, la montée en qualité des pratiques et productions à destination de tous les consommateurs, l'optimisation des ressources productives pour pérenniser le secteur agricole. Des projets phares sont au cœur de ces ambitions : le redéploiement du MIN de Châteaurenard comme plateforme majeure de redistribution et de structuration de l'offre, le renforcement du marché circuits courts de Saint-Etienne-du-Grés, le développement d'unités de transformation en lien avec le pôle agroalimentaire du Roubian à Tarascon, la relance de la filière amande⁴...

Ces stratégies locales ont été rendues possibles par l'engagement fort des intercommunalités, la participation et le soutien de la Chambre d'agriculture, de la SAFER, du Conseil Départemental et de la Région. La Chambre comme le Conseil départemental préconisent une politique agricole volontariste de proximité. Le Conseil départemental a initié par le passé l'opération « Goûter au 13, manger autrement aux collègues ». Et il souhaite continuer à « *s'investir en faveur de l'agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'une politique globale très volontariste dont l'objectif est de redynamiser la production agricole du département dans sa diversité tout en générant de l'activité économique pour tout le territoire et en valorisant sa contribution à la gestion de l'espace départemental.* » contribution du CD13 au SRDEII.

Quant à la Région PACA, elle a défini une Opération d'Intérêt Régional « Naturalité » dont le volet agriculture et alimentation est notamment construit autour du MIN de Châteaurenard. Le PAT est en cohérence avec le PRAD PACA et recherchera cette même cohérence avec le SRADDET et SRDEII. A territoire exceptionnel, une convergence exceptionnelle qui reconnaît le besoin d'accompagner les acteurs dans les mutations nécessaires : dynamiques collectives pour structurer l'offre en lien avec la demande du grand territoire, évolution des pratiques vers la qualité, développement des échanges entre producteurs et acheteurs, transversalité avec les autres pans de l'économie de proximité (commerces, artisanat, tourisme ...), etc.

Des actions alimentaires innovantes ou singulières, impliquant une société civile dynamique

Dans ce grand territoire, la question alimentaire interpelle et fédère les acteurs bien au-delà des grandes institutions et des grands acteurs. Il faut dire que c'est à Aubagne qu'a été créée la première Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) en 2001 et s'est installé le réseau international Urgenci. Depuis de nombreux collectifs et associations ont apporté leur pierre à la problématique alimentaire, dans des quartiers, communes et territoires divers. Elle est portée par différents acteurs et ont donné lieu à la mise en place d'actions très diverses, dont la densité est importante sur notre territoire (épiceries sociales et solidaires, jardins, etc...). Par exemple : le développement des jardins de toutes sortes, le renouveau des coopératives de

⁴ Cette relance est inscrite dans le schéma de développement économique de la Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles qui conduit également une démarche de développement territorial intégré liant commerces, artisans, acteurs du tourisme et productions agricoles

consommation, les actions en faveur de la nutrition santé, les épiceries sociales et solidaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire au encore le soutien de communes comme la ville de Marseille aux nombreux projets alimentaires associatifs (cf. projet en Vie de Citoyens de la Terre, Solid'Arles), ont créé un riche tissu d'acteurs divers. Certaines collectivités ont appris à les mobiliser comme le Pays d'Aubagne en 2011 à l'occasion de la réécriture de sa Charte agricole. Ce sera une force pour la démarche participative de co-construction du PAT.

Un consensus exemplaire

« Ce territoire est le garant de l'approvisionnement alimentaire de demain, encore davantage qu'aujourd'hui pour les populations locales. La question de l'alimentation est une préoccupation fondamentale au quotidien et conditionne notre futur à tous et à toutes, pas seulement en termes de nutrition-santé, mais aussi de sécurité et de souveraineté alimentaire. En tant que collectivité, nous avons un rôle majeur à jouer dans la construction d'une gouvernance alimentaire. » Danielle Garcia conseillère métropolitaine déléguée à l'agriculture, forêts et paysages, conférence de la Foire de Marseille, 29 septembre 2016

Dans un grand territoire si complexe, construire un consensus aussi riche sur la question alimentaire qui associe la Métropole et ses 6 territoires, le Pays d'Arles et ses 3 intercommunalités, le Conseil Départemental, la ville de Marseille⁵, la Chambre d'agriculture 13 et les parcs naturels régionaux est une performance exemplaire qui laisse bien augurer de la suite des travaux. Un étroit partenariat sera également recherché avec la Région PACA et le Parc National des Calanques.

Les réunions d'élaboration de la réponse à cet Appel à Projet ont été largement ouvertes.

III – Mutualiser et impliquer les parties prenantes pour co-construire le récit du PAT

Pour conforter la dynamique engagée en faveur d'une stratégie alimentaire globale dans un territoire si complexe, la démarche d'élaboration du PAT prévoit de mutualiser les travaux, les réussites et les questionnements, de créer une culture commune entre acteurs territoriaux, et de co-construire avec toutes les parties prenantes, un récit alimentaire commun aux trois échelles ; micropole, métropole et macropole.

Il s'agit ainsi de ne pas se contenter d'un simple catalogue d'axes et d'actions sans lien entre elles, obtenu en réunissant une ou deux fois les parties prenantes. Les expériences passées de plusieurs territoires ont montré les limites de démarches trop linéaires.

Coproduire entre parties prenantes un récit alimentaire pour le grand territoire est donc une manière performante de définir une stratégie alimentaire partagée qui prenne en compte l'ensemble des enjeux et arbitre les priorités en s'appuyant sur un diagnostic en continu, un travail partenarial et la réalisation d'actions de démonstration. Dans un contexte en mutation, le récit montrera la direction. Et il sera décliné en objectifs stratégiques, programme d'actions, engagements, ingénierie financière...

Cette conception proche de la planification stratégique territoriale, a aussi l'avantage de faciliter la prise en compte des valeurs du projet du grand territoire : la double ambition de la proximité et de l'ouverture au monde, la métropole paysage, l'identité méditerranéenne et provençale ouverte sur les identités multiples, une métropole laboratoire en réseau, un territoire d'innovations, la coopération interterritoriale...

La démarche d'élaboration du PAT explicitée ci-dessous rassemble les conditions nécessaires à la coproduction d'un récit alimentaire structurant, au premier rang desquelles la sensibilisation des parties prenantes, l'apprentissage collectif et la communication.

IV – Engager toutes les parties prenantes dans une démarche originale et innovante

L'objectif est de connecter production et demande locale dans le but premier de consolider une activité économique agricole qui contribue au rayonnement, à l'attractivité et la préservation du territoire.

⁵ Cf. Délibération de la ville de Marseille sur Food Smart Cities For Development (FSC4D) du 29 juin 2015 et celle du 14 septembre 2015 qui approuve le Pacte Alimentaire Urbain de Milan

La démarche proposée est déclinée en 5 axes dont certains se dérouleront sur l'ensemble ou une grande partie des 24 mois (diagnostic en continu, actions de démonstration) alors que d'autres se dérouleront sur une période bien plus restreinte. Le diagramme de Gantt en fin de cette partie précise le calendrier.

Cette démarche a été retenue pour tirer parti d'un territoire innovant et créatif, pour co-construire et partager le diagnostic tout au long du processus puis le récit alimentaire, et pour apporter une attention environnementale soutenue pour un site d'exception mais fragile. Elle est ambitieuse. Elle met en vis-à-vis des acteurs et des méthodes exigeantes. *C'est le pari du projet.*

Axe 1 - Mutualiser la connaissance de l'existant et créer une culture commune au sein des porteurs de projet et partenaires initiaux

Le *comité décisionnel* sera installé dès le début de la démarche afin de faciliter l'implication des porteurs de projets et l'acquisition d'une culture commune. Il sera composé des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence à raison d'un représentant pour chacun des 6 territoires, du Pays d'Arles et de ses 3 intercommunalités, et du Conseil départemental. Ce comité pourra être élargi ponctuellement sur invitation aux différents co-financeurs et partenaires. Il gèrera au quotidien l'élaboration du PAT et validera in fine les décisions. Les praticiens des trois institutions et leurs assistants à maîtrise d'ouvrage formeront l'équipe technique du PAT.

Dans un objectif de portage collectif et politique du projet, cet axe qui est aussi une première phase, s'adressera à trois publics : les élus, les praticiens des territoires et collectivités et les représentants des principales parties prenantes déjà impliquées dans l'élaboration de cette réponse à l'appel à projet du PNA.

On privilégiera les ateliers de travail, les visites ou voyages d'étude dans l'espace méditerranéen, notamment pour partager et capitaliser (cf. banque d'expériences locales), la connaissance de l'existant, échanger sur les grands enjeux et objectifs des stratégies alimentaires territoriales, les démarches et leurs gouvernances, et pour évaluer les outils mobilisés et les projets concrets conduits par les différents territoires. Ce temps sera également consacré à la collecte des documents et données existantes sur le grand territoire en se rapprochant des collectivités, des agences d'urbanisme du grand territoire, de la Chambre d'agriculture, du Conseil Départemental, afin de produire l'état de l'art qui guidera la définition du contenu du diagnostic.

Pour cela, les porteurs de projet s'appuieront sur une assistance à maîtrise d'ouvrage bien au fait de la conduite de Projets Alimentaires Territoriaux et des démarches d'apprentissage collectif, ainsi que sur des réseaux scientifiques et plateformes dédiés à la question agricole et alimentaire. Des ressources seront mobilisées auprès de Terres en villes⁶, auprès du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (Rn PAT), du réseau du Pacte de Milan, des réseaux méditerranéens, du réseau rural PACA, de Résolis, Agores, l'APCA...

Axe 2 - Mettre en place la gouvernance de l'élaboration du PAT et initier le diagnostic en continu et les projets de démonstration

La démarche retenue pour l'élaboration du PAT est *une démarche participative de co-construction* qui impliquera les 4 catégories d'acteurs (collectivités/Administration, agriculteurs/monde économique, société civile/associations et recherche) des 6 champs d'un système alimentaire territorial durable (filière alimentaire, nutrition-santé, accessibilité sociale, culturel et gastronomie, environnement, urbanisme et aménagement).

L'installation de la gouvernance :

En conséquence, la gouvernance de l'élaboration du PAT est organisée en trois instances :

- *Le comité décisionnel (cf. axe 1)*
- *Le comité de pilotage* composé des membres du comité décisionnel, des autres financeurs et des têtes de réseaux publics et privés représentatifs des différents champs et catégories. D'autres acteurs clés pourront être invités si besoin. Se réunissant au moins deux fois par an, il a pour objet de :
 - valider le contenu du diagnostic et le cahier des charges des projets de démonstration,
 - valider les orientations stratégiques et toute évolution du pilotage de l'élaboration du PAT,

⁶ La Métropole Aix-Marseille Provence en est membre et le Pays d'Arles souhaite rejoindre le réseau

- valider l'avancement du programme de travail (objectifs, moyens, délais, livrables, budget).
- *La conférence plénière du PAT* qui se réunira en Forum et sous diverses modalités (ateliers multi-acteurs, ateliers entre pairs) pour co-construire le récit alimentaire à des moments précis de l'élaboration du projet.

Trois conseils spécifiques complètent cette organisation afin de garantir la transversalité de la démarche et son professionnalisme, et seront sollicités autant que nécessaire :

- *L'Interconseil de développement* regroupera des membres désignés par les conseils de développement de la Métropole et du Pays d'Arles. Il s'autosaisira de toutes questions relatives au PAT et portera ses propositions devant les instances citées ci-dessus. Il veillera plus particulièrement à la réalisation des objectifs initiaux en matière d'économie et d'emploi, d'accessibilité sociale, de nutrition-santé et d'environnement.
- *Le Conseil scientifique* composé de chercheurs et d'experts majoritairement locaux apportera un regard sur la méthodologie et le déroulement du processus. Il veillera plus particulièrement à la prise en compte des innovations et des défis de la transition écologique et sociale dans le PAT. Il sera un partenaire de la capitalisation et de la valorisation.
- *Le Conseil du patrimoine culinaire* associera les restaurateurs, traiteurs, producteurs, acteurs du tourisme et nutritionnistes. Il a pour objectif principal de préciser les objectifs du PAT en matière de qualité des produits et de régime méditerranéen ainsi que de concevoir toute action de création culinaire et de promotion du patrimoine culinaire.

La définition du contenu du diagnostic en continu

A partir de l'état de l'art réalisé précédemment, on consultera le conseil scientifique afin de préciser le contenu, les différentes phases du diagnostic réalisé en continu et les compétences recherchées.

En effet, une telle réalisation progressive est bien adaptée aux différents temps d'élaboration du PAT ; elle permettra de mobiliser l'expertise des parties prenantes impliquées dans le processus et de capitaliser les résultats de l'apprentissage collectif. Par ailleurs, les principales analyses de la filière économique alimentaire nécessaire à la définition de la stratégie seront réalisées le plus tôt possible.

La complexité du grand territoire et la transversalité de la thématique conduisent à privilégier des modalités innovantes de diagnostic participatif et partagé, et à rejeter une démarche classique descendante d'expertise.

Les projets de démonstration

Les 3 à 5 projets de démonstration, c'est-à-dire des projets structurants de terrain, innovants ou existants, concrets et transférables, ont pour objectif de crédibiliser et de préfigurer la stratégie du PAT. Ils seront également un vecteur important de consolidation et d'essaimage de la démarche collective et de communication auprès des habitants. L'un d'eux traitera de l'articulation entre l'échelon commune et les autres échelons, en s'appuyant sur la coopération alimentaire originale conduite entre la ville de Marseille, la Métropole et l'ensemble du Grand territoire métropolitain. Ce sera une action pilote test transférable sous conditions, aux autres communes.

Le cahier des charges de ces projets qui devront être représentatifs des 6 champs, des 4 catégories d'acteurs et des trois échelles micro, méso et macro, sera précisé en phase 1 puis validé par le Comité de pilotage. C'est le Comité décisionnel qui autorisera l'engagement des projets dont la réalisation sera capitalisée rigoureusement sous l'autorité du Conseil scientifique.

Pour faciliter la concrétisation de ces projets, un budget sera prélevé sur le budget d'élaboration du PAT pour les accompagner en ingénierie.

Axe 3 - Mobiliser les parties prenantes et la population pour co-construire le récit alimentaire et finaliser la stratégie alimentaire territoriale.

Cette phase mobilisera un important travail d'animation auprès des parties prenantes et sera également alimentée par les réflexions des instances décisionnelles et de pilotage, les résultats des travaux des trois conseils spécifiques (interconseil de développement, conseil scientifique et conseil du patrimoine culinaire), les premiers résultats des projets de démonstration et les apports des diagnostics déjà engagés.

L'organisation de deux forums (suivi chacun d'un comité de pilotage) qui combineront des ateliers entre pairs et des ateliers multi acteurs, seront deux moments forts du processus avant que le comité de pilotage et le comité décisionnel n'étudient in fine les propositions.

Une consultation numérique de la population sera alors organisée à la manière de celle conduite par la Métropole Européenne Lilloise sur sa stratégie agricole et alimentaire.

Lors d'un troisième forum, les résultats de la consultation seront présentés et une première priorisation des objectifs et des actions sera discutée.

Axe 4 - Finaliser le programme d'actions, formaliser le PAT et le diffuser

Il s'agira :

- De décliner le récit alimentaire en un document politique (Charte ?) et un programme d'actions faisant apparaître les objectifs, les actions et leur rang de priorités, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, le budget et les financements pressentis.
- D'affiner la gouvernance de la mise en œuvre du PAT aux différentes échelles : la création de conseils alimentaires aux différentes échelles sera étudiée.
- De formaliser le PAT sous une forme à définir ainsi que les modalités de sa validation
- D'organiser la diffusion du PAT et son plan de communication afin de favoriser son appropriation par les parties prenantes et la population.

Rappel des étapes clefs

Avant le démarrage officiel du projet

Décembre 2016 : élaboration du Cahier des charges de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Janvier à mars 2017 :

- Elaboration du Cahier des charges des diagnostics
- Signature convention de partenariat Pays Arles Métropole AMP et CD13,
- Courriers de demandes de subvention

Avril à juin 2017 :

- Lancement des marchés et consultation des entreprises + signature de la convention avec la DRAAF

Démarrage officiel du projet en juin 2017 pour 24 mois

Juin 2017 – Septembre 2017 :

- Affinement de la méthodologie et installation de la gouvernance
- Annonce de la construction du PAT lors du Salon des Agricultures de Provence en juin 2017
- Elaboration et lancement du plan de communication
- Capitalisation et partage de la connaissance des projets et actions des territoires
- Mise en place d'une "charte" pour accompagner les projets de démonstration

Oct 2017 – sept 2018 :

- Approfondissement de la culture commune entre porteurs de projets et principaux acteurs,
- Réalisation des études et diagnostics partagés,
- Co-construction du récit alimentaire, de la stratégie et des objectifs opérationnels

Octobre 2018 – avril 2019:

- Synthèse des travaux,
- Validation du plan d'actions partagé,
- Formalisation du PAT et consultation de la population

Mai 2019 : forum final

Juin, 2017 à mai 2019 : suivi et accompagnement de projets de démonstration du PAT

V - Capitaliser et valoriser l'expérience pour le bénéfice de tous aux trois échelles

L'ambition et l'exemplarité du projet conduisent les porteurs de projet à soigner la capitalisation et la valorisation de l'élaboration du PAT. Elles auront lieu chemin faisant et ex post et s'appuieront sur le Conseil scientifique et sur l'évaluation chemin faisant de la démarche qui privilégiera les indicateurs suivants :

- qualité et diversité de la mobilisation réalisée :

- nombre de voyages d'études et autres types d'échanges mis en œuvre pour créer une culture commune entre porteurs de projets et principaux partenaires.
- nombre de réunions et de participants par catégorie d'acteurs, aux réunions des comités décisionnels, des comités de pilotage, forum, ateliers thématiques ainsi que des trois différents conseils,
- comptes rendus de ces réunions
- nombres et types de réponses à la consultation publique

- nombre et types de méthodologie appliquée

- actions de démonstrations mises en œuvre de projets : indicateurs d'état initial et d'état final

En cohérence avec l'expérience conduite, la capitalisation et la valorisation privilégieront trois échelles :

- L'échelle micro du quartier, du hameau et de la commune est la moins fréquente dans la valorisation de ce type de processus. Il s'agira d'évaluer les apports de l'expérience en la matière et de produire quelques outils/livrables valorisant les nouvelles technologies de la communication et aisément appropriables par des acteurs très locaux.
- L'échelle méso dont les territoires couverts par le PAT, les Bouches-du-Rhône et la Région PACA est évidemment stratégique pour les acteurs du PAT car cette forme de valorisation participera à une bonne mise en œuvre du PAT. Il est encore un peu tôt pour définir le contenu mais les méthodes et outils facilitant l'articulation des échelles et la coopération interterritoriale seront à l'honneur. Ceci d'autant plus si le réseau rural PACA retient la question alimentaire comme une priorité de son action.
- L'échelle macro est plus aisée. Elle dépend moins du contexte local et les partenariats sont déjà bien identifiés.

Au niveau français, les agglomérations du réseau Terres en villes qui ont souhaité répondre à l'appel à projet 2016/2017 dont les porteurs de projet du PAT, s'engagent avec leur réseau à :

- Participer à 4 ateliers (un par semestre) organisés en vue d'échanger, de comparer leurs démarches et outils méthodologiques et de communication, et d'en tirer les enseignements prioritaires,
- Tenir à disposition de Terres en villes qui en fera bénéficier le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (Rn PAT), tous les documents et données utiles à une bonne capitalisation,
- Participer aux événements PAT organisés par le réseau, dans son activité propre comme dans le cadre de Rn PAT et contribuer à leur organisation dans la mesure du possible.
- Faire valoir cette mutualisation et capitalisation commune dans leur communication sur le PAT.

Outre le Rn PAT, les porteurs de projet et leurs partenaires alimenteront les travaux d'autres réseaux nationaux comme la Fn PNR, Résolis, l'AGORES dont la vice-présidente est directrice de l'établissement public de restauration collective d'Arles ou les réseaux nationaux consulaires.

Mais ils souhaitent aussi porter une attention particulière à la valorisation de leur expérience auprès de leurs partenaires méditerranéens, de la rive nord, de la rive sud au Maghreb et du Moyen-Orient. Enfin, grâce à la signature du Pacte de Milan par la ville de Marseille, cette valorisation enrichira le réseau international.

On se reportera à la fiche candidature pour la description plus précise des outils et livrables.